

**Document « Certifié Exact »**

**À joindre OBLIGATOIRE à votre 1<sup>ère</sup> demande de licences 2020**

**Dater, signer et tamponner**

M. (ou Mme)..... le(la) Président(e)  
du club de .....

Certifie exactes les informations figurant sur les bordereaux de demandes de licences et que TOUS ses adhérents ont bien été informé :

- qu'avec la licence, ils adhèrent simultanément au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de MMA Assurances, par la F.F.P.J.P., conformément à l'article L.312-1 du Code du Sport, des garanties et de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels (non obligatoire).  
Nb : le coût de cette assurance non obligatoire accordée en base dans la licence est de 0.35€.
- de l'intérêt de souscrire les garanties complémentaires optionnelles, accidents corporels, correspondant à l'option "avantage" de la compagnie d'assurance, M.M.A conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport
- que les données personnelles figurant sur les bordereaux de commande licence font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement de gestion des licences. Conformément à la loi n° 2018/493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vos adhérents ont le droit d'accéder et de demander une copie des données traitées les concernant, de faire rectifier des données inexactes et de faire bloquer, effacer ou détruire des données, selon les circonstances et sous conditions, de s'opposer au traitement de leurs données ou de restreindre ce traitement, selon les circonstances, de récupérer les données dans un format informatique lisible (portabilité).  
Pour toutes ces demandes, contactez le club ou écrivez-nous à : [sve@petanque.fr](mailto:sve@petanque.fr)

**Date :**

**Signature + Tampon du Club**